

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR  
L'ENVIRONNEMENT, LE TRANSPORT ET LES INFRASTRUCTURES

VISION GLOBALE ET LE PLAN D'AFFAIRES 2006 DE LA GESTION DE L'EAU

RECOMMANDATIONS

adoptées à l'assemblée publique du 14 novembre 2006

Le développement durable :

*La Politique nationale de l'eau adoptée en 2002 par le gouvernement du Québec s'inscrit dans une perspective du développement durable. Les objectifs visent une nouvelle gouvernance de l'eau misant sur la démocratie et la concertation pour la protection, la mise en valeur de l'eau et l'encadrement de sa gestion. La nouvelle stratégie de conservation de l'eau implique une réduction d'au moins 20% de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec, d'ici 7 ans et la réduction de 20% des pertes d'eau d'ici dix ans.*

La Commission recommande :

R-1 Élaborer et adopter un plan directeur de la gestion de l'eau visant la conservation et l'économie de l'eau, dans un cadre de développement durable.

*Plusieurs villes de l'agglomération ont de grands projets de développement en gestation et ils s'interrogent sur les impacts probables sur le plan des infrastructures existant et sur la juste évaluation des besoins futurs.*

R-2 Évaluer les besoins en infrastructures des grands projets potentiels de développement et les arrimer à la planification de la remise en état des infrastructures existantes afin de prévoir le financement adéquat.

La gestion de l'eau potable

*L'atteinte des objectifs pour l'utilisation rationnelle et écologique de l'eau potable exige au préalable une connaissance de la consommation réelle de l'eau incluant l'identification des pertes dues aux fuites. Cette identification permettra également d'établir le coût réel de la gestion de l'eau, d'évaluer la nécessité de mettre en place des outils de contrôle et d'assurer une planification adéquate des réseaux.*

R-3 Poursuivre le programme d'installation de compteurs dans les I.C.I. (industries – commerces – institutions) et des débitmètres sur le réseau principal, afin d'être en mesure de produire un bilan de la consommation, repérer les fuites et contrôler les usages illicites de l'eau.

*La réduction de la consommation de l'eau potable passe d'abord par le colmatage des fuites mais parallèlement à cette opération, la direction du développement de la gestion de l'eau poursuit son association avec la population et ses partenaires pour développer de nouveaux outils permettant d'atteindre une économie significative de l'eau.*

R-4 Soutenir l'innovation et le développement d'outils et développer un programme visant l'implantation d'équipements économiseurs d'eau dans tous les bâtiments municipaux.

R-5 Uniformiser la réglementation sur les usages de l'eau et analyser la possibilité de promouvoir l'utilisation d'équipements économiseurs d'eau dans les I.C.I.

#### La gestion des eaux usées :

*La gestion des eaux usées a soulevé différentes préoccupations. D'abord, les membres de la Commission se sont inquiétés des impacts des changements climatiques causant des averses de pluie en hiver et occasionnant de sérieux problèmes d'inondation dans certains secteurs de l'agglomération.*

R-6 Évaluer et mesurer l'impact sur les cinq prochaines années des changements climatiques et de la variation du niveau d'eau. Élaborer et mettre en place un plan d'intervention pour prévenir les problèmes imminents d'inondation et de débordement.

*Lors de la visite à la station de traitement des eaux usées, les membres de la Commission ont été sensibilisés aux problèmes causés par l'élimination de la neige dans les chutes à l'égout. Après une grosse tempête, les opérations de chargement sont conduites de manière à accélérer l'élimination de la neige dans les chutes. Parfois, afin d'augmenter le volume, les tamis sont enlevés ce qui entraîne à l'égout une quantité importante de gros déchets comme des morceaux de bois, des bidons de lave-glace, des feuilles, etc. qui peuvent bloquer les conduites ou ralentir les opérations à la station d'épuration car il faut procéder à l'enlèvement des débris encombrants.*

*D'autre part, les averses de pluie sont de plus en plus fréquentes en hiver et pour éviter les inondations en raison d'une surcharge et de l'engorgement dans les conduites d'eaux usées, la Commission s'est intéressée à la proposition d'ajouter de nouveaux sites d'entassement pour l'élimination de la neige*

R-7 Revoir les pratiques d'utilisation des chutes à l'égout afin, notamment, d'éviter d'y introduire tout matériau pouvant occasionner des engorgements, augmenter les coûts d'exploitation ou porter atteinte à l'intégrité des collecteurs d'eau usées ainsi qu'aux équipements et installations faisant partie du système de collecte et de traitement des eaux usées.

R-8 Promouvoir l'utilisation des sites d'entassement de la neige sur le territoire et en augmenter le nombre afin de réduire le camionnage et de mieux contrôler le débit d'eaux usées.

*La Commission a été informée du moratoire sur la désinfection au chlore et du mandat donné à la firme SNC-Lavalin pour évaluer différentes technologies de désinfection. Des tests seront effectués en 2007 et le comité tripartite composé de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Affaires municipales et des régions (MAMR) et de la Ville de Montréal devrait compléter son rapport. Ce sujet a été soulevé lors de l'assemblée publique et a suscité l'intérêt de la Commission.*

R-9 Suite aux études sur différentes technologies de désinfection et aux tests qui seront effectués en 2007, la Commission recommande de tenir une séance publique spéciale sur les travaux et les recommandations du comité tripartite afin d'obtenir les réactions de la population et aider à la prise de décision.

#### Information et sensibilisation

*L'information au sujet de l'eau est primordiale et afin d'assurer sa pérennité il est important de poursuivre les efforts en vue d'inciter la population à réduire sa consommation d'eau potable et à ne pas utiliser le réseau d'égout comme une poubelle.*

R-10 Poursuivre les programmes d'information et de sensibilisation s'adressant à la population et aux entreprises et développer un programme spécifique s'adressant aux jeunes afin de promouvoir la connaissance et le respect de la ressource eau et engendrer une consommation responsable de l'eau.

R-11 Intensifier les campagnes s'adressant aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux industries afin de les sensibiliser à la protection de la qualité de l'eau et viser l'élimination des rejets industriels à l'égout.